



droit de l'enfant: sa parole

Par **samette**, le 11/12/2009 à 16:10

Bonjour,

j'ai pris connaissance de l'article expliquant le droit à l'enfant à être entendu par un juge lors d'une procédure de divorce.

Mais savez-vous si, plus précisément lors d'une médiation pénale (qui dans mon cas n'a de médiation que le nom puisque j'y suis convoquée en tant qu'auteur) tentant d'apaiser un conflit huit ans après une séparation, un enfant peut demander à être entendu ?

Je précise quelques faits : cette médiation fait suite à une plainte pour non représentation d'enfant. Or je suis la première victime (chronologiquement j'entends !) de celle-ci car depuis 2008 je ne sais plus rien de la vie de mon fils de douze ans. Il vit pourtant à 5mn de chez moi.. bref. Lorsque ma fille est malgré la pression /harcèlement etc, quand même venue me rejoindre, elle n'a plus voulu aller chez son père après une première visite où elle s'est sauvée car ne supportait plus la pression qu'elle subissait afin de la convaincre de rester chez son père. Suite à quoi son père et sa compagne sont venus m'agresser à mon domicile. Et c'est le lendemain où il a été convoqué que mon ex mari a porté plainte. (c'est une tactique qu'il utilise depuis toujours pour faire diversion et le pire c'est que ça marche) Cette agression a fini de convaincre ma fille (ça s'est passé devant elle) de 8 ans qu'elle ne voulait plus se rendre chez son père.

Or, cette médiation risque d'aboutir à des décisions qui la concernent directement. Je serais assistée d'un avocat, mais ma fille ? Quand pourra-t-elle la police a refusé de l'entendre. du coup elle a écrit mais ils ont refusé de la lire.. en m'incriminant ! Or, ma fille fait des trucs comme ça indépendamment de moi. Elle a étudié les droits de l'enfant à l'école et écrit le soir même au défenseur des enfants. Et sa réponse ne l'a pas vraiment satisfaite puisqu'on lui a conseillé de laisser les adultes régler les conflits. Je suis d'accord mais alors comment peut-elle s'exprimer ? quand ? où ?

Sa présence à la médiation peut-elle changer cette attitude et lui donner la parole ?

merci d'avance pour vos contributions !